



Comment anticiper l'inondation pour protéger les siens et ses biens ?

La fréquence des catastrophes majeures nous oblige à considérer les risques naturels et technologiques comme des réalités susceptibles de perturber notre vie. Les sinistres surviennent souvent brutalement et désorganisent notre quotidien, rendant parfois inopérants les réseaux routiers, d'alimentation en gaz, en eau, en électricité... Ces désordres peuvent gêner durablement la progression des secours et accroître chez une victime le sentiment de solitude.

Comment m'éclairer si l'électricité est coupée ? Comment prendre soin des jeunes enfants si je suis isolé(e) ? Si je dois quitter ma maison en raison d'un péril, où me réfugier ? Comment rassembler rapidement quelques affaires personnelles ?

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen. Ce petit guide vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre PFMS (Plan Familial de Mise en sûreté). Il permet en outre de découvrir l'importance de répertorier avec soin les numéros de téléphone indispensables en cas d'événement grave et de constituer un kit d'urgence avec du matériel de première nécessité.



(La source principale de ce document est le site www.prim.net)

Le Plan Familial de Mise en Sûreté

Une inondation peut arriver très rapidement et violemment comme nous l'on montré les récents événements.

Outre les mesures de prévention et de préservation qui peuvent être mises en place, un plan familial de mise en sûreté constitue pour chaque famille et citoyen, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une inondation en attendant les secours.

Un tel plan se prépare à l'avance. Il vous permettra d'éviter la panique le moment venu. Le présent document est un outil de réflexion générale susceptible d'aider à son élaboration. Elle donne des idées que vous pourrez adapter à votre situation particulière.

Liste des numéros utiles

Établissez la liste des numéros des services d'urgence et de secours, de votre mairie, des services de l'État, de votre compagnie d'assurance

Kit « inondation »

Composez votre kit « inondation » :

- des vêtements pluie (ciré et bottes)
- des gants
- une lampe de poche ou lampe frontale
- une caisse à outils
- de l'eau potable
- les médicaments urgents : vous suivez peut-être un traitement médical, de même que vos proches. Pensez que vous aurez besoin de ces médicaments et que la pharmacie peut être, elle aussi, touchée par l'inondation
- les papiers importants : faites des copies des documents importants (papier d'identité, documents relatifs à l'assurance, factures, ...). Pensez à les placer dans un lieu sûr, à l'abri des inondations
- si vous avez de jeunes enfants pensez à leur alimentation et à l'équipement nécessaire à leur confort
- des vêtements de rechange (dont un imperméable et des bottes)
- éventuellement un sac de couchage ou des couvertures

Produits chimiques, d'entretien, médicaments, poubelles

Afin d'éviter toute contamination ou pollution, pensez à placer toutes les substances dangereuses dans une zone ou une armoire étanche, si possible au-dessus des plus hautes eaux.

Objets de valeurs et affaires personnelles

Prenez l'habitude de les stocker dans un endroit à l'abri de l'inondation, dans les étages supérieurs par exemple. Faites la liste de ceux que vous souhaiteriez emporter lors de l'évacuation et de leur localisation dans votre logement.

Protections temporaires

- Ayez à votre disposition des dispositifs de protection temporaires, comme les batardeaux ou les couvercles de bouche d'aération, prêts à l'emploi.
- Prévoyez en nombre suffisant, des parpaings, des sacs de sable, des films plastiques... Essayez de les installer à froid, en dehors de l'alerte, pour ne pas avoir à découvrir leur mode d'installation et de fonctionnement dans la précipitation.
- Prévoyez une ou des pompes type vide cave qui pourront permettre de maintenir votre logement hors d'eau ou de limiter les dégâts en évacuant l'eau plus rapidement. Pour leur bonne utilisation, prévoyez l'installation de point bas de puisage, type regard béton suffisamment profonds.

Gaz et électricité, aération, eaux usées...

Apprenez où se situe le disjoncteur ou le robinet d'arrêt de ces réseaux, les bouches d'aération. Prévoir la pose de clapets anti-retour sur les réseaux eaux usées, et la séparation des réseaux électriques entre sous-sol et logement pour garder de l'énergie dans la partie habitable.

Voiture

Repérez un lieu où la déplacer, et un itinéraire pour ce faire. Faites le dès le début de l'alerte.

Mise à l'abri ou évacuation

Si vous devez évacuer, renseignez-vous auprès de votre mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir. Faites la liste de ce que vous devez emporter et déterminez les dispositions à prendre pour vos animaux de compagnie.

N'attendez surtout pas l'inondation pour vérifier si votre Plan Familial de Mise en Sûreté fonctionne. Essayez le dès maintenant !

N'oubliez pas d'informer vos proches de son existence et de son contenu.

Préserver mon habitat et mes biens

Si vous êtes situés dans une zone inondable, il est possible de faire effectuer des travaux ou d'entreprendre des aménagements extérieurs et intérieurs pour réduire votre vulnérabilité.

L'esprit de ce document, qui ne prétend pas être exhaustif, est de vous donner quelques exemples de mesures qui se sont avérées efficaces et que vous pouvez entreprendre relativement facilement chez vous.

Les batardeaux

Ces dispositifs se positionnent principalement devant les fenêtres, les portes, voire plus rarement pour certains dispositifs devant les bouches d'aération, les bouches d'égouts, et les drains.

Certains sont commercialisés, mais il est également possible de le réaliser soi-même. Le dispositif le plus simple consiste à installer une cornière en U autour de la porte et de glisser une plaque en métal à l'intérieur de cette dernière. (voir schéma ci-dessous). Les charnières sont le plus souvent permanentes, tandis que les plaques à proprement parlé sont amovibles.



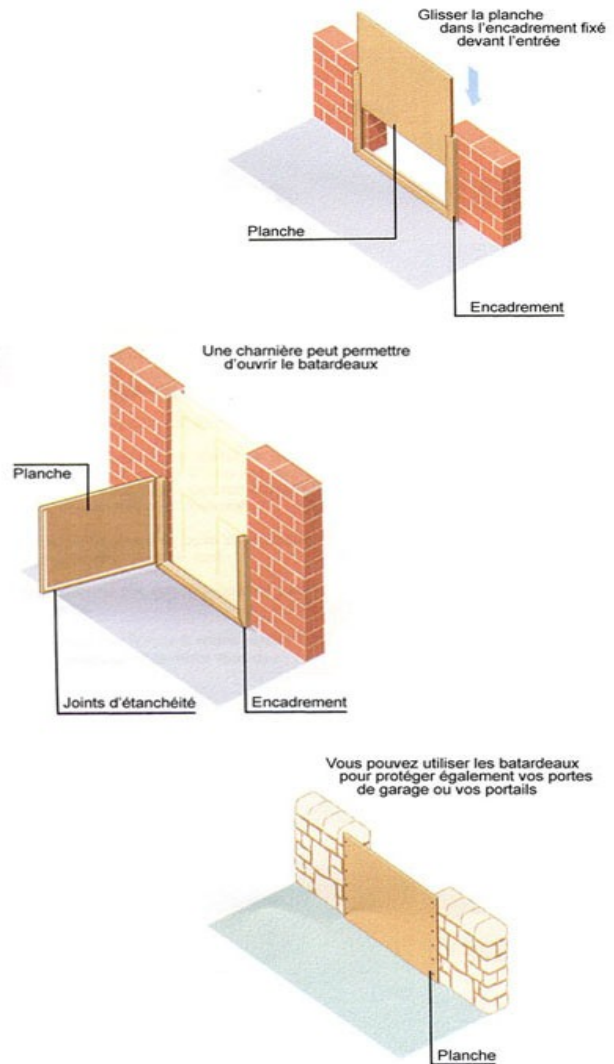
Intérêt

Ils présentent un réel potentiel d'étanchéité pour la partie concernée (porte ou fenêtre). De plus, la plupart s'installent en quelques minutes, la charnière étant intégrée au mur bien avant l'annonce d'une inondation.

Ils peuvent :

- offrir une plus grande efficacité que les classiques sac de sables, et sont plus faciles à utiliser;
- empêcher l'eau d'entrer par les ouvertures pour un temps donné. Mais il est important de rappeler que l'eau peut rentrer par de très nombreuses

Dispositifs de batardeaux



voies (notamment les bouches d'aération), des mesures additionnelles sont donc nécessaires; Si le type d'inondation à laquelle vous êtes exposés est fréquent, il est très intéressant d'investir dans un tel dispositif, cette mesure étant efficace et surtout réutilisable.

Inconvénient

Avant tout élément complémentaire, il est indispensable de rappeler que ces dispositifs ne doivent en aucun cas vous permettre de vous murer chez vous. C'est pourquoi, leur hauteur est limitée. Ils doivent en toute circonstance pouvoir être enjambés par un adulte, afin de rendre possible une évacuation. De plus, en raison de la nécessité d'équilibrage de la pression hydraulique entre les faces intérieures et extérieures des murs du logement, la hauteur des batardeaux ne peut excéder 1m.

Afin d'être sûr de l'efficacité du batardeau que vous avez acheté, vous devez respecter très strictement les conseils d'utilisation et d'installation

donnés par le fournisseur. Vous devez également faire attention au délai de mise en œuvre de ces dispositifs. En effet, le temps dont vous disposez entre l'alerte et l'évacuation, voire l'arrivée de l'eau ne permet pas toujours une installation efficace et rigoureuse. Il vous est donc fortement recommandé d'installer les charnières à l'avance ou de vous entraîner à mettre en place ces dispositifs.

Toute l'efficacité des batardeaux dépend de l'adhésion du dispositif aux murs. Elle est donc fonction de la nature de vos murs, et de la qualité de vos joints et de vos fixations. Dans le choix de votre batardeau, prenez donc en considération ces éléments.

Les sacs de sables

Rabats des sacs en dessous

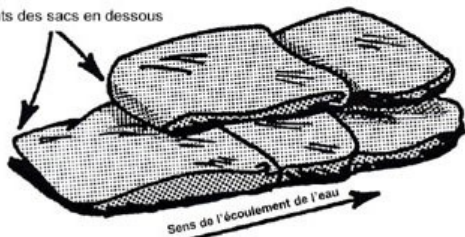


Figure 4.6 Légende : positionnement des sacs de sable : le rabat est placé dans le sens de l'écoulement et sous le sac. Les sacs sont positionnés en quinconce

Cette mesure consiste à mettre des sacs remplis de sable à plat dans le sens de la longueur par rapport au sens d'écoulement prévisible de l'inondation. (voir schéma ci-dessous) Une barrière est ainsi constituée. elle permet de limiter la pénétration de l'eau, et de la filtrer le cas échéant.

Les extrémités des sacs sont repliées sur elle-même afin de les fermer. Il n'est pas nécessaire de les remplir complètement. Cependant, vous devez les placer en quinconce comme les briques d'un mur en décalant de la moitié à chaque fois.

Intérêt

Cette mesure, bien que n'étant pas une réelle mesure de préservation, a fait ses preuves. Elle est la mesure de protection la plus ancienne et la plus souvent utilisée. Elle peut se révéler extrêmement pratique

Inconvénient

Cependant, souvenez-vous que, bien qu'elle soit un moyen de protection très populaire, elle présente tout de même des désavantages. Vous devez faire attention à la disponibilité de sable à

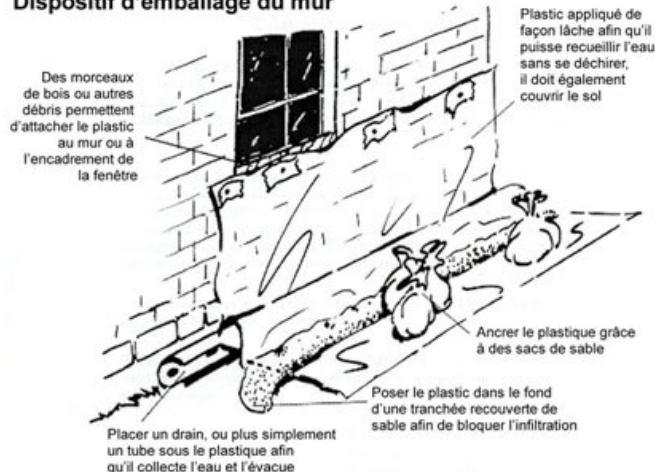
l'annonce d'une inondation. Il peut être alors difficile d'obtenir la quantité nécessaire faute de stock disponible. Il vous faudra donc les prévoir à l'avance, et les stocker dans l'attente de l'événement extrême, ce qui peut être très compliqué.

Les sacs nécessitent du temps et des personnes pour le remplissage. Tous les débris de la surface où seront placés les sacs doivent être enlevés. Ils sont difficiles à manipuler, car mous et lourds. Ils absorbent l'eau et par là même retiennent les produits contaminés (notamment les eaux usées). Vous pouvez donc rencontrer un important problème d'odeur et de contamination bactérienne ou virale (risques pour la santé).

L'emballage

Cette mesure consiste à tendre un film plastique le long des murs (voir schéma ci-dessous). Vous pouvez utiliser du bois ou des briques, pour tenir

Dispositif d'emballage du mur



le plastique en place. L'ajout de drains est souvent un bon complément. Il évite entre autre que le plastique en se soulève.

Intérêt

Cette mesure vous permettra de limiter la pénétration des eaux par les murs et ainsi de limiter les problèmes d'humidité de vos murs.

Inconvénient

Cette mesure nécessite une adaptation à chaque bâtiment. En effet, Il est nécessaire de vérifier son adéquation avec la nature de vos murs. L'adhérence du plastique sur vos murs dépend de leur nature (présence d'aspérités).

La hauteur de plastique de 1m est souvent suffisante, et même dans le cas contraire, il serait dangereux pour la résistance de la structure de votre logement d'envisager une étanchéité de

vos murs sur une hauteur plus importante. En effet, au-delà de cette hauteur, la pression sur les murs peut entraîner de graves dommages structurels.

Cette mesure est à prévoir longtemps à l'avance, et exige un temps d'alerte relativement long (temps de mise en œuvre).

Rappelez-vous que dans le cas d'inondations sévères, (plus d'1m de profondeur), empêcher l'eau d'entrer dans l'habitation est dangereux. A moins que votre logement ait été spécialement conçu pour résister, la pression qui augmente avec la profondeur cause des dégâts conséquents à la structure de votre logement et endommage les fondations. C'est pourquoi il faut absolument laisser l'eau entrer dans le bâtiment pour équilibrer la pression. Vous prendrez alors des mesures relatives aux biens et aux équipements situés à l'intérieur, afin de diminuer leur vulnérabilité.

Adapter les équipements du logement à l'inondation

Les logements offrent en général un accès à de nombreux réseaux et équipements, incluant par exemple :

- Le système électrique (disjoncteur, interrupteur, câble, fusibles...),
- Les lignes de téléphone et de plus en plus le câble pour la télévision,
- Le réseau d'eau potable; le réseau d'assainissement (égout ou fosse sceptique),
- Le gaz naturel,
- Les conduits de ventilation et d'aération,
- Le chauffage,
- Le réseau d'aération,
- Les appareils ménagers comme les machines à laver, le réfrigérateur, le congélateur...

Pour des raisons pratiques et économiques ces équipements et réseaux se trouvent souvent dans des zones du logement très vulnérables à l'inondation, par exemple à la cave ou au rez-de-chaussée. C'est pourquoi, leur protection s'intègre parfaitement dans une démarche de préservation de votre logement.

Trois solutions se présentent alors à vous.

- Vous pouvez **les délocaliser**, par exemple remonter de la cave votre congélateur,
- **les surélever** grâce à des parpaings ou à des pieds à l'image d'un lit,
- voire **les protéger sur place**, en les rendant étanche.

Pour des questions évidentes de sécurité des personnes, vous devez donner la priorité aux équipements ayant un raccordement avec le réseau électrique, gaz ou de combustible.

Pour assainir après l'inondation

Une seule solution : aérer et chauffer.

Des « déshumidificateurs », appareils de type industriel que l'on peut trouver en location, sont très efficaces pour accélérer le séchage et l'assainissement des pièces inondées. Envisager l'utilisation d'un aspirateur à eau de forte puissance est également efficace sur certains sols.



Votre assurance et vous

Il est important que votre habitation soit bien assurée avant l'inondation. Il convient donc de :

- Vérifier que votre contrat est à jour et qu'il comporte une garantie dommages (incendies, dégâts des eaux) ;
- Vérifier si les valeurs pour lesquelles vous êtes assuré, sont bien représentatives de votre patrimoine mobilier et immobilier. Les actualiser régulièrement en fonction de vos achats ;
- Rassembler les papiers importants (identité, livret de famille, carnet de santé, actes notariés, contrat d'assurance...) ;
- Conserver les preuves de l'achat de vos biens : factures d'achat et d'entretien et photos de votre habitation, de vos biens, et des travaux effectués. Les contrats d'assurance multirisques habitations ainsi que les contrats d'assurance automobile qui comportent une garantie dommages comprennent une garantie qui couvrira l'inondation que vous subirez, si l'état de catastrophe naturelle est déclaré sur votre commune.

Appels d'urgence

SAMU 15
POMPIERS 18
POLICE/GENDARMERIE 17
Urgences Gaz 0 810 433 021
Urgences EDF 0 810 333 021
Urgences service des eaux 0 810 000 777
Numéro d'urgence européen 112
Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

SOS Médecin 36 24 / 03 80 59 80 80
SOS 21 Dijon 03 80 78 68 68
SOS Mains 03 80 55 55 55
SOS Kiné 03 80 53 70 00
Centre des Pompiers de Saulon-la-Chapelle
Chef de Corps, Christophe Pédron 03 80 79 18 26
Centre de secours Rue du Foyer 03 80 39 79 73
Médecin Docteur Mary 03 80 39 83 94

